

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

DÉTACHEMENT/RATTACHEMENT

Dossier n° : **DR 98805 2023 0003**

Autorisé le : **23 octobre 2023**

Arrêté municipal n°23/227/DBA en date du 23 octobre 2023

Autorisant le détachement des parcelles projetées n°220 et 221, provenant de la propriété foncière constituée des parcelles n°172 et 173PIE et destinées à être rattachées respectivement aux lots n°1357 et 348 du lotissement F.S.H. KOUTIO, section Koutio - commune de DUMBEA. Définition de la parcelle projetée numérotée 219.

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment les articles L 122-20 et L 122-21 ;

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération N° 25-2015/APS du 6 août 2015 relative au permis de construire et à la déclaration préalable en Province Sud ;

VU la délibération n° 2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2023/216 du 12 octobre 2023 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'arrêté municipal n°23/612/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints titulaires d'une délégation ;

VU l'arrêté municipal n°23/613/DBA du 16 octobre 2023 portant délégation de fonctions et délégation de signature aux conseillers délégués ;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé 162048-2023/2-REP/DAEM en date du 6 octobre 2023

VU la demande de détachement/rattachement présentée par :

Le Cabinet de géomètre experts SELARL A.I.G.E

Déposée le : **28 juin 2023**

Pour des terrains appartenant à : **la SEM AGGLO**